

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

Modification : réunion en visioconférence

Convocation¹

Mardi 27 octobre 2020 – 14h30

Pour les commissions consacrées au travail législatif qui se tiennent en visioconférence (pure ou mixte), les conditions suivantes s'appliquent :

- **le vote sur les articles et les amendements se fait à main levée de manière visible à l'écran pour vérifier l'identité du/de la député.e qui est présent.e ;**
- **le vote sur l'ensemble se fait par appel nominal de manière visible à l'écran pour vérifier l'identité du/de la député.e qui est présent.e.**

Ordre du jour

- 1. Election des vice-présidences de la commission (vote)**

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Toutefois, eu égard à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19, l'accès au Parlement est réservé aux personnes habilitées. Le public peut, dès lors, suivre les débats via le lien <https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/>.

**2. Projet de règlement relatif aux centres culturels
doc. 22 (2020-2021) n° 1**

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse
- Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
- Discussion générale
- Examen et vote des articles
- Vote de l'ensemble du projet de règlement

**3. Projet de règlement relatif au label I.M.P.A.C.T.
doc. 23 (2020-2021) n° 1**

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse
- Exposé de M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture
- Discussion générale
- Examen et vote des articles
- Vote de l'ensemble du projet de règlement

4. Auditions en suivi de la résolution pour une prise en charge adaptée des personnes atteintes du trouble du spectre de l'autisme et un soutien renforcé de leurs proches adoptée par le Parlement le 26 avril 2019

Rapporteurs : M. Jamal Ikazban, Mme Céline Fremault et Mme Farida Tahar

- Ordre des travaux

5. Divers

Composition de la commission

Présidence : M. Mohamed Ouriaghi
Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres effectifs :

PS : M. Martin Casier, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghi
Ecolo : M. Ahmed Mouhssin, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi
MR : Mme Clémentine Barzin, M. David Leisterh
DéFI : M. Sadik Koksai, Mme Joëlle Maison
PTB : Mme Elisa Groppi, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS : Mme Delphine Chabbert, Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Sevket Temiz
Ecolo : Mme Barbara de Radiguès, M. Pierre-Yves Lux, M. Matteo Segers, Mme Farida Tahar
MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Alexia Bertrand, Mme Françoise Schepmans
DéFI : Mme Nicole Nketo Bomele, M. Marc Loewenstein, M. Michaël Vossaert
PTB : M. Youssef Handichi, M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).